



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Plafonnement de l'allocation adulte handicapé

Question écrite n° 35014

Texte de la question

Mme Sophie Panonacle attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur l'allocation adulte handicapé (AAH). La loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées a créé l'AAH à l'intention des personnes en situation de handicap, sous forme de minima social. La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a apporté des améliorations en rappelant l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap. Or aujourd'hui, si un revenu minimum est garanti par l'AAH, tout revenu supplémentaire diminue d'autant son montant plafonné au niveau garanti. Aussi, elle lui demande donc si elle envisage que l'AAH soit considérée comme un revenu universel, sans que les revenus annexes des personnes en situation de handicap viennent en diminuer le montant.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Panonacle](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35014

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Solidarités, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 décembre 2020](#), page 9133

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)